™ 03.21.39.73.61
accueil@mairiesetques.fr

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 06 novembre 2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal: 15

En exercice :

14

Qui ont pris part aux délibérations : 10

Date de la convocation: 30/10/2024

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Madame LEMOINE Jacquelin 3^{ème} Adjointe au Maire est nommée secrétaire de séance, elle est aidée par Madame DUVIVIER Patricia, secrétaire auxiliaire.

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SETQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur LEFEBVRE Sylvain, Maire.

Sont présents :

- LEFEBVRE Sylvain, Maire
- LAURENT Sébastien, 1er Adjoint au Maire,
- POURCHEL Charles-Henri, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- LEMOINE Jacqueline, 3^{ème} Adjointe au Maire,
- BAY Laurent, Conseiller Municipal,
- CODRON Fabrice, Conseiller Municipal,
- LEBRIEZ Dominique, Conseiller Municipal,
- FRANCQ Denis, Conseiller Municipal,
- QUEVAL Vanessa, Conseillère Municipale,
- ZANETTA Hélène, Conseillère Municipale,

Sont absents excusés:

- BOUBET Bernard, Conseiller Municipal,
- BOUCRELLE Christophe, Conseiller Municipal,
- DUCHATEAU Rodolphe, Conseiller Municipal,
- RUCKEBUSCH Céline, Conseillère Municipale,



Sont portés à l'ordre du jour les points suivants :

- Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2024
- Personnel communal : nomination d'une Secrétaire Général de Mairie ;
- Présentation des rapports d'activités du SIDEALF;
- Noël du personnel communal;
- Arbre de Noël communal;
- Questions diverses.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion Conseil Municipal du 22 septembre 2024 n'appelle pas de commentaires sur le fond et il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations

Délibération N° 06112024-01 : Personnel communal : Nomination d'une Secrétaire Général de Mairie

Délibération N° 06112024-02 : Rapports d'activités du SIDEALF – Exercice 2023

Délibération N° 06112024-03 : Noël du personnel communal

Délibération N° 06112024-04 : dégâts orage du 01 août - acceptation de la subvention au

titre de la DETR (reliquat 2024)

Personnel communal: Nomination d'une Secrétaire Générale de Mairie

Mr le Maire explique que la loi n°2023-1380 du 30/12/2023 vise à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, les dispositions de la loi sont entrées en vigueur le 01/01/2024.

Il revient donc aux maires des communes de moins de 2 000 habitants de nommer une secrétaire générale de mairie au sein de leur mairie. Afin de régulariser cette nomination, il convient de procéder à la création d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet relevant de la catégorie C pour assurer les missions et tâches liées au secrétariat de mairie à compter du 06/11/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer ce poste et donne tout pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès du centre de gestion.

Rapports d'activités du SIDEALF – Exercice 2023

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif ainsi que le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) du SIDEALF. Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs techniques et les indicateurs financiers.



Après lecture de ces rapports, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces 3 rapports du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Noël du personnel communal

Comme chaque année, Mr le Maire propose de fixer le montant de la carte cadeau offerte à chaque agent communal à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de maintenir le même montant que l'an dernier, celle-ci sera attribuée au prorata du temps de présence dans la collectivité.

Arbre de Noël communal

Mr le Maire demande l'avis des membres du Conseil sur l'organisation de l'arbre de Noël communal. Après discussions, et au vu des bons retours sur l'organisation d'un goûter auprès des familles présentes l'an dernier, le Conseil Municipal décide de renouveler cette année la formule du goûter suivi de la distribution de jouets aux enfants de la commune jusqu'à 12 ans. Ensuite, le Conseil Municipal est consulté sur le choix de la date de celui-ci. Après débat, il est décidé que celui-ci aura lieu le dimanche 22 décembre à partir de 16 h à la salle des fêtes.

Aussi, Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil que la confection et la distribution des colis aux aînés aura lieu le samedi 21 décembre à partir de 8 h 30 à la salle des fêtes.

Informations diverses

Monsieur le Maire apporte quelques informations aux membres du Conseil :

- 11 novembre : dépôt de gerbe au monument aux morts à 9 h 15 suivi du défilé avec l'Harmonie de l'Aa d'Esquerdes jusqu'à la salle des fêtes ;
- Nomination référent communal :
 - Mr le Maire expose qu'il a reçu une demande de Mme Berquez, vice-présidente de l'association des Rubans en Pays de Lumbres, qui viennent en aide aux personnes touchées par la maladie (cancer ou autres) pour les aider, avec des professionnels (médecins, thérapeutes etc...) à affronter et vaincre leurs maux. L'association demande que soit nommé un(e) référent(e) au sein du Conseil Municipal afin de la faire connaître auprès de la population et des malades en particulier. Après un large débat, aucun membre du Conseil Municipal ne souhaite prendre cette responsabilité au vu du caractère souvent très confidentiel des problèmes de santé et compte tenu que le président de l'association (Mr Wavrant) est habitant de notre commune et qu'il a toujours rempli sa mission avec efficacité et dévouement. Le Conseil Municipal pense que la population ne comprendrait pas cette façon de faire. Les Conseillers rappellent que l'information peut se faire par le biais du bulletin municipal ou par le site internet. Ils chargent Mr le Maire de rédiger un courrier à Mme Berguez pour expliquer la position du Conseil Municipal.

Réunion stratégie de prévention des déchets ménagers :

Mr le Maire informe le Conseil que la CCPL organisera prochainement des réunions avec tous les communes membres de la CCPL sur l'évolution des collectes des déchets ménagers (modification des collectes, réduction de la production des déchets), à noter qu'une réunion a déjà eu lieu avec le Maire, les adjoints ainsi que le personnel communal au sein de la mairie. Pour notre commune la réunion aura lieu le lundi 2 décembre à Wavrans-sur-l'Aa, les Conseillers Municipaux sont invités à participer à cette réunion.

Mr le Maire précise aussi que les communes vont être taxées sur leurs déchets au niveau des cimetières, des écoles et des salles des fêtes, le tri n'étant pas toujours correctement réalisé. Aussi, un projet de distribution de sacs transparents pour les déchets lors de la location de la salle des fêtes a été évoqué. Ceux-ci seront à la charge des locataires ou autre possibilité il sera demandé aux personnes louant les salles d'emmener leurs déchets.

Ensuite, Mr le Maire informe que de nouvelles bornes de collecte (verre et papier carton) aux normes PMR ont été installées au niveau de la salle des fêtes, il précise qu'un composteur collectif sera lui aussi installé dans les prochaines semaines.

- Réalisation d'un curage du fossé situé derrière les propriétés (du n° 36 au n° 44) rue d'en Bas et mise en place d'un clapet anti-retour pour éviter que les eaux remontent dans les parcelles voisines. Le montant du devis s'élève à 6 840,00 € TTC, pas de subvention possible. Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de réaliser ces travaux. Les propriétaires seront contactés prochainement pour voir comment procéder.
- Coulée de boues du 1^{er} août : Mr le Maire informe le Conseil que début octobre, les services de la Sous-Préfecture nous ont sollicités pour que nous déposions un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (reliquat 2024) pour les dégâts subis suite à l'orage du 1er août (coulée de boues). Mr le Maire a donc fait établir des devis pour la reprise d'enrobés au niveau de la Place pour un montant de 32 999,50 € HT ainsi que la réfection des trottoirs rue Pasteur (du n° 7 au n° 15) pour un montant de 9 747,00 € HT. Il précise que le dossier vient d'être retenu, et qu'il a reçu la notification d'attribution pour un montant de 19 552,25 € soit 45,74 % de subvention au lieu des 20 % annoncé par la Sous-Préfecture. Le Conseil Municipal est sollicité pour l'acceptation ou non de cette subvention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la subvention et décide de réaliser ces travaux pour un montant total de 42 746,50 € HT.
- Fossé entre la rue principale et la Place : les travaux sont réalisés à ce jour à 90 %.
- Bâtiment de foot : Mr le Maire informe qu'il a rencontré l'entreprise TROLET dernièrement pour la remise en état du local de football, les travaux seront exécutés courant février-mars.
- Mr le Maire remet à chaque conseiller une copie du courrier qu'il a envoyé début août aux différents services (Préfecture, Département, Région, SmageAa, CCPL) et les réponses reçues par ceux-ci concernant les dégâts liés aux inondations sur notre commune.

Questions diverses

Mr le Maire procède à un tour de table, pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Ce Procès-Verbal du Conseil Municipal comporte 5 pages.

Le Maire, LEFEBVRE Sylvain

La secrétaire, LEMOINE Jacqueline

Dona Leuisière Vassein